

Conditions générales de vente

COMMANDES

Prises de commandes

Nous acceptons les commandes sur tout support écrit : bon de commande, papier à en-tête, télécopie, e-mail, sous réserve que le document de commande porte le nom de la personne ayant engagé l'achat et sa signature.

Sauf convention écrite formelle de notre part, nos conditions générales de vente priment sur toute autre condition générale d'achat.

Annulations

Toute commande constitue un ordre ferme qui ne peut être annulé après expédition de la marchandise.

LIVRAISONS

Délais de livraison

Les articles disponibles en magasin sont expédiés dans les 10 jours suivant la réception de la commande.

Les articles non servis doivent faire l'objet d'une nouvelle commande de la part du client.

Expéditions

L'INRS se réserve le choix du mode d'expédition.

La marchandise est expédiée en emballage standard. Chaque expédition est accompagnée d'un bon de livraison.

Réserves sur les colis

La marchandise voyage aux risques et périls du destinataire. Il lui appartient de porter sur le bordereau de transport toutes les réserves et les confirmer par lettre recommandée au transporteur dans les 2 jours qui suivent la livraison.

Aucun retour ne doit être fait sans l'accord préalable de l'INRS. Seuls les retours de marchandise non conforme ou défectueuse pourront être acceptés à nos frais. Dans tous les autres cas, consultez-nous.

TARIFS

Nos tarifs sont mentionnés dans nos catalogues et sur notre site web (www.inrs.fr, rubrique Médiathèque).

Ils sont exprimés en euros nets, l'INRS étant exonéré de TVA. Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et susceptibles de modifications sans avis préalable.

Nos tarifs incluent les frais de port pour la France métropolitaine, il est en sus pour les DOM-TOM et l'étranger.

RÈGLEMENT DES FACTURES

Pour toute commande ne comportant pas de numéro SIRET, le règlement doit être anticipé et joint à la commande.

Nos factures sont émises à l'envoi de la marchandise et expédiées par pli séparé.

Elles sont payables dans les 30 jours à la date d'émission de la facture, par chèque adressé à l'ordre de l'INRS ou par virement selon le RIB mentionné sur la facture.

Il n'est consenti aucune remise, ni escompte de règlement.

Le non règlement des factures à la date d'échéance prévue entraîne de plein droit des pénalités de retard dans la limite du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne majoré de 7 points de pourcentage.

L'INRS se réserve le droit de suspendre toute nouvelle livraison jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

LITIGES

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.